L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 29 AVRIL 1875. 49me Année.

DUFOUR & LIMET.
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 29 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, aux Nos 11 et 12 bâtisses Pontalba, rue St-Pierre—beaux meubles.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—bottes, souliers et brodequins.

Par S. Guinault, rue des Remparts, entre St Philippe et Dumaine—meubles et divers articles.

Par Hoffman, Marks & Co.—au No 38 de la rue de Chartres,—habillements, lingerie, chapeaux, casquettes, malles, valises, &c.

Joli cottage. Propriétés dans le 3ème District.—MM. Nash & Hodgson, encanteurs, vendront samedi prochain à l'encan le double et simple cottage, propriétés Nos. 439 et 441, rue Royale, entre les rues Mandeville et Marigny. Conditions libérale. Voyez l'annonce.

SPECTACLE.

Jeudi, 29 avril 1875.

ACADEMIE.—A glance at New Orleans, les Zig-Zags et le Gnome rouge.

Les bills promulgués.

Le journal officiel d'hier contient encore quatre bills de la fausse Législature signée de Hahn et d'Antoine, que le secrétaire d'Etat a promulgués, faute par M. Kellogg de les avoir signés dans le délai prescrit. En voici la substance:

Acte No 27 chargeant les greffiers des cours de paroisses dans l'Etat, la paroisse d'Orléans exceptée, d'enregistrer les procès-verbaux des enquêtes et autopsies faites par les coroners.

Acte No 35 qui est un bill de secours pour rembourser $2314 30 à T. J. Buffington, B. Duchein et Philippe Machet, de Baton-Rouge, payés par eux à B. T. Beauregard, collecteur de taxes, pour prix d'une propriété vendue pour taxes et pour laquelle le dit collecteur n'a pu fournir de titre valable.

Acte No 36 autorisant Charles T. Estlin, à faire un procès à l'Etat pour le paiement de ses services comme encanteur dans une vente de Bons faite par ordre de l'auditeur et du Trésorier.

Acte No 37 incorporant la compagnie du Pont-Latourche dans les paroisses Morehouse et Richland.

Après ces quatre bills nous voyons paraître les travaux de la session extraordinaire.

C'est d'abord, portant le No 1, la résolution jointe reconnaissant le gouvernement Kellogg. C'est le plus clair de la besogne faite pendant cette session.

Le No 2 est le bill qui alloue $117,362 pour la Législature. Dans cette somme tout n'est pas pour la session extraordinaire.

Les faux législateurs qui ont siégé à la maison d'Etat pendant la session régulière avant voté les émoluments qui revenaient aux membres conservateurs, il a fallu allouer pour payer ceux-ci $42,066. Toute peine mérite salaire et il n'est pas été juste que les représentants qui étaient restés fidèles à la cause du peuple, eussent été privés de leur *per diem*, mais il est regrettable qu'on n'ait pu faire rendre gorge aux voleurs. MM. Kellogg, Clinton et Dubuclet ont leur part de responsabilité dans le vol de $170,000 commis au préjudice de l'Etat, l'un pour avoir signé, les autres pour avoir accepté sans résistance un bill d'allocations émanant d'une chambre illégale et sans quorum.

Le No 3 est un bill qui restreint la publication des comptes-rendus officiels des Chambres et des lois, au journal officiel publié au siége du gouvernement.

La mesure est bonne, mais elle n'est pas suffisante, il eût fallu supprimer tous les autres journaux officiels et réduire de beaucoup les frais de publication dans le journal officiel maintenu. Le *Republican* reste avec ses $135,000, alloués par la pseudo législature.

Nous donnerons l'analyse des autres bills au fur et à mesure qu'ils seront promulgués.

POURSUITES ORDONNÉES CONTRE L'AUDITEUR.—Les journaux du soir contenaient la communication suivante. Y a-t-il brouille entre le gouverneur Kellogg et M. Clinton ou est-ce une nouvelle comédie convenue entr'eux, c'est ce que nous ne nous chargerons pas d'expliquer.

Etat de la Louisiane, Département de l'Exécutif. Nouvelle-Orléans, 28 avril 1875.

A l'Hon. A. P. Field, avocat-général en Louisiane:

Monsieur—Je désire appeler votre attention sur la copie ci-incluse d'une résolution concurrente adoptée par la Chambre des Représentants à sa récente session spéciale, ordonnant au gouverneur d'instituer des poursuites contre Charles Clinton, auditeur, et ses cautions.

Bien que le Sénat n'ait pas agi sur cette résolution, je considère de mon devoir d'appeler votre attention sur ce sujet et de vous requérir d'instituer des poursuites contre l'Auditeur sur son cautionnement officiel, afin qu'une investigation immédiate et complète ait lieu sur toutes les malversations alléguées contre lui.

Respectueusement.

WILLIAM PITT KELLOGG, Gouverneur.

LE CONCERT DE MADEMOISELLE BOULIGNY.—Nous remettons à demain le compte-rendu de la brillante soirée musicale qui a eu lieu hier soir à la salle Grunewald. Le succès a été complet à tous les points de vue, et nous en félicitons mademoiselle Bouligny et les artistes et amateurs qui lui ont donné leur concours.

GERMANIA TURN-VEREINS.—Cette association célébrera dimanche prochain, l'anniversaire de sa fondation par un grand festival à Oakland Riding Park, et la fête se répétera le dimanche suivant, en vertu de l'axiôme *Bis repetita*, &c. Nous accusons réception de plusieurs billets d'entrée, et nous prions le comité de vouloir bien agréer nos sincères remerciments.

Tenez-vous pour averti
Tenez-vous pour averti
Tenez-vous pour averti

La Loterie de l'Etat de la Louisiane fait samedi, 1er mai, un grand tirage de $75,000, avec 440 lots gagnants et un gros lot de $20,000.

Procurez-vous un billet
Procurez-vous un billet
Procurez-vous un billet.

—Pour les meilleurs thés et cafés grillés ou moulus, allez au No 19, rue Royale.

☞ Toutes les personnes qui se sont adressées, pour leurs meubles de salon, de chambre à coucher ou de salle à manger, à M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, ont eu lieu de s'en féliciter. Il y a là, en effet, d'excellents marchés à faire, car M. Hubbard, désirant se retirer des affaires, vend son magnifique stock à très bas prix afin d'en hâter l'écoulement. Voir son annonce qui occupe tout une colonne de l'*Abeille*.

☞ Nos lecteurs devraient essayer du café grillé qui se vend au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

L'ÉMIGRATION DES JEUNES FRANÇAIS DANS LES DÉPARTEMENTS DES PYRÉNÉES.—Le conseil général du département des Hautes Pyrénées a renouvelé le vœu que le gouvernement prenne les mesures les plus rigoureuses pour empêcher l'émigration des jeunes gens qui n'ont pas satisfait au recrutement et supprime les agences d'émigration. Une proposition identique à un vœu émis par le conseil général des Basses-Pyrénées, à l'effet d'obtenir que les jeunes gens faisant partie de l'armée en vertu de l'ancienne loi militaire, qui n'étaient pas en France au moment de la promulgation de la nouvelle loi, soient admis à se faire remplacer après avoir subi les peines qu'ils ont encourues par leur absence, a été pris en considération et renvoyé à l'examen d'une commission.

—Un exemple à suivre à Paris et ailleurs:

A la porte du bureau de la rédaction d'un journal à Sydney (Australie), une affiche prévient le public qu'on ne peut parler au rédacteur qu'en l'indemnisant de la perte de son temps. Celui qui désire une audience devra prendre un billet à la porte de la salle d'attente: une heure, 10 shillings; une demi-heure, 5; un quart d'heure, 2.

Les bruits de guerre en Europe.

Nous continuons à avoir des craintes sérieuses sur la paix de l'Europe.

L'importance que peuvent prendre les événements nous engage à reproduire toutes les informations qui nous parviennent sur ce sujet. Voici, d'abord, l'article menaçant du *Post* de Berlin, organe officieux, article dont le télégraphe a fait mention:

La guerre est-elle en perspective?

"Depuis quelques semaines l'horizon politique s'est obscurci. Nous avons eu d'abord les forts achats de chevaux pour le compte du gouvernement français, auxquels le gouvernement allemand dû opposer une interdiction de l'exportation. On a ensuite été frappé de l'augmentation considérable des cadres de l'armée française, que l'Assemblée de Versailles a votée en la cachant, comme avec intention, entre les délibérations relatives à la création de la nouvelle Constitution. Enfin sont venus les commentaires des journaux français sur le voyage de l'empereur d'Autriche à Venise; les témoignages de la joie non déguisée à laquelle ils se sont livrés à cette occasion.

"Dans une lettre de Vienne, en date du 5 avril, que la *Gazette de Cologne* a publiée en tête de ses colonnes, on a réuni tous ces faits et on en a formé un tableau d'ensemble de la situation actuelle, qui nous y est présenté sous un jour très sérieux.

D'après cette correspondance, il est évident que la réorganisation de l'armée française est une œuvre *ad hoc*, c'est-à-dire opérée en vue d'une guerre prochaine, et n'est pas une réforme faite pour longtemps ni pouvant être supportée longtemps. D'après le même exposé, la coalition des orléanistes et des républicains, dont la Constitution est l'œuvre, a pour trait d'union la préparation immédiate de la guerre de revanche.

"En ce qui concerne l'Autriche, le comte Andrassy est, il est vrai, l'inébranlable partisan de l'alliance allemande, mais un parti qui est puissant dans l'armée et à la cour, et avant tout dans les rangs du haut clergé, s'efforce de son côté d'amener, en vue de la revanche, une alliance avec la France, et d'obtenir une compensation pour le dualisme actuel en créant, soit un fédéralisme aristocratique et hiérarchique, soit une centralisation artistocratique-hiérarchique soumise à l'influence de la cour. Il n'est donc pas impossible que les membres de ce parti aient profité du voyage de l'empereur François-Joseph à Venise pour sonder le gouvernement italien, et savoir jusqu'à quel point l'Italie pourrait fournir le terrain sur lequel on formerait une triple alliance contre l'Allemagne sous l'égide du Pape.

"Or, d'après la correspondance viennoise de la *Gazette de Cologne*, ce terrain existerait, car, dans un grand nombre de cercles officiels de l'Italie, on ne désire rien aussi vivement que la reconnaissance de cet Etat par le Pape, fût-ce même au prix d'une grande ingratitude envers l'Allemagne.

"Tel est le tableau que nous offre la *Gazette de Cologne*. Loin de nous la pensée de contester l'exactitude de l'ensemble. Nous sommes même en état de le compléter par certains traits que nous fournissent nos propres observations, tandis que nous considérons, au contraire, d'autres points comme erronés.

"Nous tenons pour très vraisemblable que la lettre bien connue du comte de Chambord, en date du 27 octobre 1873, lettre qui amena la dislocation de la majorité de Versailles, déjà prête à voter la restauration du trône légitime, avait été inspirée, en grande partie, par la pensée que l'acceptation de ce trône serait la guerre immédiate. Nous tenons pour très vraisemblable que la demande présentée bientôt après par le maréchal Mac-Mahon en vue d'obtenir pour sa présidence une durée déterminée, que, dans le principe, le maréchal voulait fixer à dix ans, émanait avant tout du désir qu'il nourrissait d'assister comme chef de l'Etat à la guerre de la revanche et d'en diriger les opérations en la même qualité. Nous tenons même pour vraisemblable que, dans les cercles influents de l'armée française, l'idée dominante est qu'une couronne doit être conquise sur le champ de bataille, ou que c'est du moins une armée victorieuse qui serait le mieux apte à décerner cette couronne.

"Mais ce à quoi nous ne croyons pas, c'est que la préparation immédiate de la guerre de revanche ait été la raison déterminante de l'alliance récemment conclue entre les républicains et les orléanistes sur le terrain des lois constitutionnelles. Nous tenons en trop haute estime la perspicacité des chefs du parti républicain pour penser que ces hommes ne se disent pas ce qu'une guerre de revanche, conduite sous les auspices du cléricalisme par la diplomatie cléricale et par des généraux cléricaux, ferait de la République. Nous nous en tenons, jusqu'à nouvel ordre, à notre point de vue qui consiste à penser que le motif déterminant de la conduite des républicains a été le désir de lier Mac-Mahon au terrain légal de la République et de dissiper les craintes d'anarchie qui éloignent les populations de la République et les jettent dans les bras du bonapartisme.

"Nous tenons pour douteux qu'il se trouvât dans la Chambre élective transformée par la nouvelle Constitution une majorité républicaine disposée à hâter la guerre sous la conduite de Mac-Mahon et des princes d'Orléans. Voilà pourquoi nous croyons que le parti de la guerre, en France, rêve l'ouverture des hostilités *avant* la dissolution de l'Assemblée nationale actuelle. Quant aux observations présentées par la *Gazette de Cologne*, au sujet de l'Autriche et de l'Italie, nous avons peu à ajouter. Si donc maintenant nous devons répondre à la question que nous avons posée plus haut: *La guerre est-elle en perspective?* nous serons obligés de dire: Oui, la guerre est en perspective, mais ceci n'exclut point le fait que les nuages peuvent se dissiper.

"La question de savoir si les intrigues ultramontaines en Autriche réussiront à renverser le comte Andrassy est en elle-même très controversable. Celle de savoir quel serait l'effet de sa chute sur l'esprit des populations de la Hongrie, ainsi que de l'Autriche, n'est pas moins sujette à controverse. Toutefois, l'on ne saurait nier la possibilité de voir les cercles militaires, dont la lettre récemment publiée de l'archiduc Salvator a réfléchi les sentiments, parvenir à entraîner l'Etat dans l'action qu'ils désirent. En ce qui concerne l'Italie, on sait que, dans la pensée de la plupart des Italiens, la Papauté est tout à la fois un ennemi national et un orgueil national. Les vœux les plus ardents des Italiens seraient réalisés si la Papauté, cessant d'être un obstacle pour l'Etat national, consentait à n'être plus que l'orgueil de la nation.

"D'ailleurs, la papauté n'est pas autre chose au fond que la suprématie universelle de la prélature italienne, ainsi que M. le député Gneist le disait l'autre jour. Pour obtenir que la Papauté renonce, en faveur de l'Italie, à ses possessions territoriales italiennes, et qu'elle ne se préoccupe plus que de la suprématie universelle respectée par l'Italie, la majeure partie des classes dirigeantes italiennes sera entièrement disposée à conclure une alliance contre l'Allemagne.

"Et pourtant, ce n'est pas peu de chose que de prendre une telle résolution, le jour où elle doit être prise; or, elle ne l'est pas encore, à l'heure qu'il est. On ne peut pas savoir si la France entreprendrait la guerre sans être sûre de l'alliance austro-italienne. L'anéantissement de cette alliance, la victoire du parti républicain, pourrait reculer la guerre.

"Il est possible qu'on nous demande pourquoi nous soumettons à des considérations si étendues une possibilité qui peut-être ne se réalisera pas et dont nous ne désirons pas la réalisation. Il y a des gens qui pensent que lorsque le toit d'une maison brûle et qu'il y a tout près de là une bonne compagnie de pompiers, il n'y a pas lieu de réveiller les personnes qui dorment aux étages inférieurs. Nous ne sommes pas d'avis, pour notre part, qu'on doive suivre ce conseil en ce qui concerne le peuple allemand. Nous ne pensons pas qu'il soit bon d'inquiéter les esprits et de crier: Aux armes! Mais nous ne croyons pas non plus qu'il soit convenable de cacher à la nation allemande sa situation et les dangers que son gouvernement a à combattre. Il est nécessaire que nous apprenions tous à nous faire une idée exacte de notre situation et à y conformer chaque jour notre conduite."

Voici, sur le même sujet, une note plus réservée de la *Gazette Nationale*, organe national libéral:

"Nous avons été frappés de voir qu'au milieu de tentatives faites en France pour créer une Constitution, on avait voté tout à coup, sans se référer nullement à des délibérations antérieures et sans discussion sérieuse, une augmentation vraiment colossale de l'effectif de l'armée française.

"La lutte violente des partis a cessé en même temps que ce vote a été émis; par contre, la diplomatie française a montré une plus grande activité; le gouvernement a repris sa politique d'empiètement et d'agitation en Orient, et a essayé de mettre le désordre dans les affaires de l'Europe par des communications faites à ses organes officieux.

"Il ressort de tous ces faits une morale bien facile à découvrir. Nous ne nous étonnerons pas que les journaux français nous reprochent de troubler la paix en constatant dans nos colonnes ce que fait le gouvernement français, car nous sommes, depuis longtemps, habitués à voir la presse française déplacer ainsi la question; mais nous ne voulons pas, pour notre part, garder le silence sur ces tours d'escamoteurs.

"Nous n'examinerons pas la question de savoir si la mesure prise récemment par le gouvernement français augmente les dangers que peut courir la paix. Dans tous les cas, cette mesure accélère la crise. La France se lassera nécessairement d'entretenir une armée permanente de près de 800,000 hommes. Il est possible, d'un côté, qu'on renonce à ce déploiement de forces disproportionné aussi rapidement qu'on l'a effectué. Mais l'Allemagne est en état d'envisager toute autre éventualité avec une parfaite indifférence."

Le 10 avril, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, autre organe officieux, s'exprimait comme il suit, à propos de l'article de la *Post*:

"L'article de la *Post* du 9 avril contient sans doute, à un certain point de vue, quelque chose de vrai; mais, en même temps, il semble envisager le présent et l'avenir sous des couleurs tellement sombres, que nous sommes forcés d'y contredire, alors surtout que l'état de nos relations internationales est loin d'être aussi défavorable que la *Post* semble le croire.

"Les mesures que prend la France pour la réorganisation de son armée ont, il est vrai, en elles-même un caractère inquiétant; il est évident que ces mesures ne sont pas calculées de manière à rétablir sur des bases solides la puissance militaire de la France; que nos voisins ont plutôt en vue des armements sérieux dans un but défini qui ne doit pas échapper aux clairvoyants. Mais les appréciations de la *Post* sur l'Autriche et l'Italie ne sont pas conformes au véritable état de choses. Tout le monde sait qu'il y a dans ces deux pays un parti du Pape, et que les élèves des jésuites ne sont pas les amis de l'Allemagne. Heureusement, l'influence de ce parti n'est pas assez grande dans ces deux contrées pour altérer l'entente qui règne entre l'empereur d'Autriche et le roi d'Italie d'une part, et l'empire allemand de l'autre, et pour troubler les relations amicales qui existent entre eux."

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* paraît insister surtout, il faut bien le remarquer, sur les observations faites par le *Post* relativement à l'Autriche, mais elle semble accepter de l'article de la *Post* tout ce qui a rapport à la France.

La *Gazette nationale* de Berlin ajoute à l'article publié par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, que l'opinion publique en Allemagne n'a jamais varié dans l'appréciation des faits récemment accomplis en France, et que cette opinion s'est manifestée avec une unanimité bien avant la déclaration de la feuille officieuse.

"Il est hors de doute, dit la *Gazette nationale*, que les hommes d'Etat français ne se sont pas suffisamment rendu compte de la portée des mesures adoptées; mais le fait sur lequel nous avons à nous expliquer n'en reste pas moins constant, et il est impossible de calmer les inquiétudes provoquées par les armements de la France au moyen de mesures de police."

Nous donnerons demain des extraits publiés par la presse française en réponse aux provocations de la presse allemande.

Rappelez-vous le jour
Rappelez-vous le jour
Rappelez-vous le jour

Où la Loterie de l'Etat de la Louisiane fait son grand tirage à numéros simples, avec 440 lots s'élevant à $75,000 et un gros lot de $20,000. Billets, $10 seulement.

Le 1er mai
Le 1er mai
Le 1er mai.

☞ Avec 60 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

LES PROJETS DE BISMARK.

Le *Salut public de Lyon* rapporte une conversation qu'un négociant de cette ville, qui revient d'Allemagne, a eue avec des députés catholiques. La conviction de ces députés est, qu'eux-mêmes sont les premiers exposés aux mesures les plus violentes contre leurs personnes, attendu que M. de Bismark est fermement résolu à aller de l'avant jusqu'à ce qu'il ait écrasé le Vatican et tous les catholiques, *à quelque nationalité qu'ils appartiennent!* Assez disposés à croire que la France nourrit des arrière-pensées de revanche, ces députés s'efforçaient d'en dissuader notre compatriote, dit le *Salut public*, par des conseils qui peuvent se résumer ainsi:

M. de Bismark ne cherche qu'un prétexte pour faire ce qu'il appelle *le second coup de banque*. Dans la prochaine guerre, dit-il, nous battrons encore les Français, nous leur prendrons la Champagne et la Franche-Comté, et nous les frapperons d'une contribution de guerre de dix milliards.

Ainsi, continuaient ces députés, s'adressant à notre compatriote,—et ici, nous citons textuellement,—ainsi, restez tranquilles ou vous êtes perdus; l'armée allemande est prête, armée jusqu'aux dents: —1,200,000 hommes peuvent être mis en ligne et mobilisés en quinze jours. Tous les ordres de marches sont préparés, la position de chaque armée, de chaque corps désignée, les chefs nommés dès à présent. Sur un signe de l'état major, cette masse d'hommes entrera en action. Et derrière, il y a le landsturm, un million d'hommes disciplinés, équipés, armés, et munis de tout. La Prusse est misérable, et, pareille au forban, elle guette de sa repaire désolé, une riche proie: elle ne peut vivre que par la guerre de rapines.

L'Allemagne n'a pas assez de ressources pour tenir toujours sur pied une pareille armée, les impôts ont doublé, tout le monde est mécontent, et l'on s'attend à une grande révolte sociale si l'on ne détourne le danger par une guerre contre l'ennemi héréditaire, guerre dans laquelle l'élément catholique ne pourra empêcher de marcher avec l'Allemagne parce que cette lutte prendra tout de suite un caractère national qui étouffera le caractère religieux.

La France sera le champ de bataille et la race latine sera vaincue ou victorieuse, mais il n'y aura pas de demi-mesures comme en 1871.

La paix ne s'établira que sur les ruines de l'un des deux peuples. Soyez donc prévenus; dites bien ceci à tous vos jour-naux: L'Allemagne ne peut sortir de sa situation que par la guerre étrangère; fière de son organisation et confiante dans sa force et dans ses chefs, elle veut être maîtresse en Europe, et comme elle n'a pas d'argent, il faut qu'elle aille en prendre là où il y en a. Redoublez donc de prudence et sachez avaler les crapauds sans faire la grimace.

LA CANDIDATURE DE LACASCADE.—Le *Figaro* publie sur M. Lacascade, candidat républicain de la Guadeloupe à l'Assemblée, en remplacement de M. Melvil-Bloncourt, les renseignements qui suivent:

Il y a deux Lacascade: le père et le fils, tous les deux hommes de couleur (comme feu Porry-Papy et même comme Melvil-Bloncourt). Nous croyons savoir que c'est le fils qui est désigné au vote des électeurs.

M. Lacascade père a-t-il été notaire? —Autant qu'il nous en souvient, il tenait à la Pointe-à-Pitre un commerce de n'importe quoi, qui l'a suffisamment enrichi. Il est célèbre dans l'île par l'anecdote suivante, absolument authentique.

Lorsqu'il envoya son fils terminer ses études en France, il le recommanda à la sollicitude *personnelle de l'empereur* et termina sa lettre par ces mots:

"Je vous serre la main. Bien des choses à madame; embrassez le petit pour moi et les miens."

M. Lacascade fils, candidat de la *République française*, est âgé de trente-deux à trente-cinq ans, et est médecin de la marine. Il est doué d'une certaine intelligence, mais sa famille et les gens de couleur de la Pointe-à-Pitre l'ont jeté dans la politique coloniale où, comme on le sait, il y a des ardeurs intempestives de part et d'autre.

—M. Philibert Andebrand a jadis connu au *Corsaire* Courtois, fils du conventionnel qui avait publié le fameux rapport sur les papiers trouvés chez Robespierre.

Naturellement cet homme qui, enfant, avait joué avec Camille Desmoulins et s'était mis à cheval sur les genoux de Danton, savait beaucoup de choses, et possédait des bibelots historiques assez étranges, comme par exemple des cheveux de Marie-Antoinette, des rasoirs ayant appartenu à Louis XVI et la dent que Robespierre s'était enlevée en se fracassant la mâchoire d'un coup de pistolet à l'Hôtel-de-Ville.

M. Philibert Andebrand, qui raconte tout cela dans l'*Illustration*, cite une curieuse lettre de Danton à propos du philosophe girondin Condorcet.

Défiez-vous des hommes à systèmes. Ils sont aussi bêtes et aussi coquins que les scélérats. Tenez, voyez l'illustre Condorcet! Quand je veux avoir une idée de la sottise humaine, je vais le voir; je lui fais quelques compliments et je lui dis:—Philosophe, parlez.—Condorcet me détaille alors un procédé dont il est l'inventeur et à l'aide duquel il affirme qu'on peut amener l'homme à vivre cent cinquante ans au lieu de soixante-quinze. Un jour, je lui ai dit, en affectant de garder mon sérieux:—Philosophe, vous faites des prodiges. Je ne vois pas pourquoi vous n'amèneriez pas le chien de Sieyès à parler correctement et à prononcer des discours comme son maître.—Eh bien, il m'a répondu que c'était une chose à voir et qu'il y songerait.

Dans un autre billet, adressé à Hérault de Séchelles, Danton faisait des aveux singulièrement naïfs sur l'œuvre de démolition à laquelle il s'était voué:

"Ce qui m'em.... c'est que ce que nous démolissons aujourd'hui sera relevé par nos petits-fils."

Si vous voulez faire fortune
Si vous voulez faire fortune
Si vous voulez faire fortune
Achetez un billet
Pour le tirage de samedi
De la Compagnie
De la Loterie de la Louisiane.
440 chances et $75,000 en lots
440 chances et $75,000 en lots
440 chances et $75,000 en lots.

☞ Avec une piastre vous pouvez acheter une livre de bon thé mêlé, au dépôt de thé rue du Camp 5.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Cour de Circuit des Etats-Unis.

L'affaire de Norman Whitney, accusé par la compagnie d'assurance Phénix d'avoir incendié son magasin de meubles, rue Bienville, entre Royale et Passage de la Bourse, il y a bien un an de cela, a été jugée devant la Cour de Circuit des Etats-Unis.

Le jury formé pour la circonstance s'est présenté hier matin devant le juge Woods, et son président a déclaré qu'il n'y avait pas d'accord possible.

Le juge, cependant, a ordonné aux jurés de se retirer de nouveau pour délibérer.

Cour Supérieure de District.

Le pseudo-juge Hawkins, de la Cour dite supérieure de district, vient de lancer, pour la seconde fois, une injonction contre le Bureau d'Examen, (Board of Audit), à la requête de M. F. Boutté, un détenteur de warrants de juges pour un fort montant.

Le demandeur allègue dans sa pétition que certains articles de l'acte d'amortissement (Funding Bill) qui autorisent le Bureau d'Examen, (Board of Audit), à émettre des warrants pour $500,000 et à consacrer exclusivement le montant de toutes les taxes arriérées de l'Etat pour le rachat de ces bons, sont entachés d'illégalité.

Sixième Cour de District.

Le juge Saucier, de la Sixième Cour de District, a rendu, le 17 du mois dernier, un jugement en faveur des demandeurs dans le procès intenté contre l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, pour certaines traites payables 90 jours après présentation à Paris, fournies par M. Charles Gavarre, l'ex-président de l'Association de la Banque de la Nouvelle-Orléans, à Jung & Simpson, Seignouret Frères, C. J. Hambro & Fils, F. Lafargue & Cie.

Une nouvelle audition de cause a été demandée et refusée par la cour.

Cour Criminelle Supérieure.

L'affaire d'Angelo Brouin, accusé par Mme de St. Romes de lui avoir volé, de complicité avec sa femme, pour $8,000 de bijoux, au mois d'octobre de l'année dernière, a été commencée depuis avant-hier à la Cour Criminelle Supérieure.

L'Etat est représenté par l'avocat de district McPhelin et la défense par M. John H. Castellanos Jne.

L'affaire a été soumise au juri hier, et, comme à dix heures du soir il ne s'était pas encore accordé, il a été enfermé pour la nuit.

Suite de l'enquête sur l'incendie des trois steamers.

Les inspecteurs des Etats-Unis pour le port de la Nouvelle Orléans, MM. Flanders, Rogers et Moffat, ont continué hier leur enquête, relativement à l'incendie du "John Kyle", de l'"Exporter" et du "Charles Bodman".

Les témoignages de George W. Doyle et de Clark Mann, le premier second maître d'hôtel à bord du steamer "Charles Bodman" et le second, premier maître de bagages à bord du même steamer, sont favorables au bateau-remorqueur "Nellie". Tous les deux ont déclaré que ce bateau les avait recueillis et en avait recueilli bien d'autres.

Ils sont tous les deux d'avis que les officiers du "Nellie" ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour sauver autant de personnes que possible.

William Washington, couleur, a déclaré qu'il était employé comme matelot à bord du bateau remorqueur "Nellie" et qu'il avait aidé à sauver de dix à douze personnes quand les trois steamers ont brûlé. Il a ajouté qu'il est certain que tous ceux qui se trouvaient à l'eau dans le voisinage du bateau où il était, ont été recueillis et que personne à bord de l'"Exporter" n'a fait de signaux. Le capitaine du "Nellie", a-t-il dit, a commandé à son équipage de sauver les femmes d'abord et les hommes ensuite.

Mary Collens, employée comme femme de chambre à bord de l'"Exporter," a témoigné qu'elle avait été sauvée, ainsi que M. Jas. Rees Jne., Geo. Smith, et Ed. Hardcastle, de l'"Exporter," Clarkmann et Geo. Doyle, du "Charles Bodman," et Thomas Johnson, du "John Kyle," par les officiers et l'équipage du bateau remorqueur "Nellie."

Elle a ajouté qu'elle avait été fort bien traitée après son sauvetage.

M. R. H. Baldwin, pilote à bord du steamer John Kyle, après avoir donné quelques détails sur l'origine de l'incendie, a déclaré qu'il avait vu le bateau-remorqueur "Diane" sauver un grand nombre de personnes.

Il n'a pas remarqué que personne eut fait d'appels à bord de l'"Exporter".

C'est le "John Kyle" qui a mis le feu au "Charles Bodman" et le "Charles Bodman" à l'"Exporter".

Il croit que tous ceux qui se trouvaient à bord du premier bateau, sans exception, ont été sauvés.

Acte de cruauté.

Avant-hier dans la journée, M. Bosworth, surintendant de la maison de refuge pour les jeunes garçons, a fait informer la police qu'un certain Joe Meade demeurant dans le voisinage, avait battu cruellement son beau-fils, un petit garçon âgé de douze ans nommé Richard White.

Le policier Loughe est rendu à l'endroit indiqué et a trouvé le petit garçon dans un si piteux état qu'il a cru devoir le mettre à l'hôpital de Charité.

Un mandat d'arrestation a été lancé contre Joe Meade.

Bataille d'amazones.

Vers six heures et demie, hier après-midi, une difficulté est survenue entre deux femmes de couleur nommées Anna Palmer et Célestine Palmer.

La dernière a tiré son petit rasoir à manche d'ivoire et a fait une entaille assez profonde à l'épaule d'Anna.

La belliqueuse Célestine a été mise sous les verrous.

Incendie.

Vers huit heures, hier matin, le feu s'est déclaré dans la maison à un étage sise rue St-Denis, entre les rues Première et Seconde, appartenant à Mme Catherine Johnson et occupée par M. Charles Walker.

La bâtisse a été consumée en grande partie et les pertes dépasseront $500. Il n'y avait pas d'assurance sur la bâtisse.

Tentative de vol.

Des voleurs ont essayé de pénétrer, avant-hier soir, dans le magasin de vêtements confectionnés de M. C. Kruleman, rue des Magasins No 218; mais le bruit qu'ils ont fait a réveillé le propriétaire, qui habite l'étage supérieur, et sa présence a suffi pour mettre les coquins en fuite.

Réunion spéciale du Bureau de Santé.

Le Bureau de Santé a eu avant-hier soir une réunion spéciale sous la présidence du docteur White.

Présents, les docteurs Finney, Gaudet, Lemonnier et MM. Bayley, Woodworth, Heath et Burwell.

Le docteur White a lu la communication suivante, en demandant au Bureau de Santé de l'autoriser à l'adresser au pseudo-gouverneur Kellogg.

"La négligence de la Législature de 1874 qui n'a fait aucune allocation pour le maintien du Bureau de santé et la décision de la Cour de Circuit des Etats-Unis qui l'a privé d'une portion considérable de son revenu en limitant ses droits de quarantaine, ont été cause que le Bureau de santé s'est endetté en 1874 pour $11,000.

"Les revenus provenant des droits de quarantaine ont encore diminué cette année.

"Par exemple, en janvier 1873 on a perçu $2,170, en janvier 1874, $3,000 et en janvier 1875 $1,335. La station de santé du Mississippi coûte $600 et avril n'en produira pas plus de $500.

"L'allocation de $24,000 ordonnée par la Législature n'aurait pas suffi à payer les dépenses courantes de l'année, et pourtant une injonction a été lancée contre le paiement de cette allocation.

"La Législature de 1875 a négligé également de donner au Bureau de Santé le contrôle de l'enregistrement des naissances, des mariages et décès quoiqu'un bill à cet effet ait été adopté par la Chambre des Représentants.

"Comme il n'y a pas de fonds pour la quarantaine, à partir du 1er juin, il deviendra impossible de maintenir les bureaux de contrôle qui ont été établis pour la protection de la ville.

"Les salaires des officiers de la quarantaine à Brasheur et aux Rigolets n'ont pas été payés pour l'année 1874. Les salaires des employés de la station Mississippi n'ont pas été payés non plus depuis le mois de janvier.

"Ce n'est pas tout, le Bureau de Santé doit à son président et à son secrétaire les salaires des membres depuis le mois de mai 1874.

Sur motion de M. Bayley, il a été résolu que tous les membres se présenteraient devant le pseudo-gouverneur Kellogg pour lui exposer la véritable situation du Bureau de santé.

TEMPERATURE.—28 avril 1875.

Thermomètre de C. Dyhamel, opticien

	Fahrenheit	Centigrade
6 A. M.	56	13
12 M.	78	26
3 P. M.	80	27
6 P. M.	75	24

☞ Si vous désirez la perfection en fait de café, achetez-le tout grillé et moulu rue du Camp No 5.

LA LÉGATION FRANÇAISE A WASHINGTON.—On lit dans la *Patrie*: [illegible]

Grande réduction de prix
B. SEMBRE,

LOUIS GRUNEWALD,

Avis aux Mères de Familles
GRAND DEBALLAGE
de nouveaux articles de
PREMIERE COMMUNION
LELIEVRE.

Fleurs à Vendre.

VOICI LE MOMENT
Vêtements à plus bas prix que jamais
chez
LEON GODCHAUX,

En débarquement

Départ pour France.

Au Public.

Dr. ALFRED MERCIER.

Restaurants, Hôtels, &c.
RESTAURANT et HOTEL
De Joseph Pasteau,
A EST-PASCAGOULA, MISS.

ST-JULIEN HOTEL,
NEW YORK.

Restaurant des Quatre-Saisons.

Commercial Restaurant.
MM. GERMAIN & AUGUSTE,

Pharmacie E. Delery,

MEUBLES.
R. M. & B. J.
MONTGOMERY,
Marchands de Meubles

MEUBLES.

PRINTING
EUREKA OFFICE
NATCHEZ STREET

Le "Morris European Express"

A LOUER.

A louer à bon marché.

BAINS REMPARTS.

JOS. DAVID,

MANUFACTURE DE CIGARES.
A. SUAREZ FERNANDEZ,

CIGARES, CIGARES,
Faits par Millions,
No 71, RUE DE CHARTRES.
P. MAGHNEL.

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.
NOUVELLE-ORLEANS, 1875.

Ver. MAIGNAN,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
23 et 25 - - - Rue Bienville - - - 23 et 25
NOUVELLE-ORLEANS.

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne
COMMISSION MERCHANTS,
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.
New York. New Orleans.

G. W. DUNBAR & SONS.
Spécialité de
SIROPS
DE FRUITS.
CONSERVES.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

L. C. ARNY,

JOHN GEO. WAGNER,
Bottes, Souliers et Brodequins

L. GIROT,

Si vous cherchez la perfection dans le
THÉ OU LE CAFÉ,
ALLEZ AU
Grand dépôt de Thé de la Chine
ET DU JAPON.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

$50, $100, $500, $1000.

La célèbre Mme Léonce

PIERRE SAMORINI,

$1000.00

Maison établie en 1836.
CASSIDY & MILLER.

Dissolution de Société.